

Du côté des lettres

Pourquoi Louis de Broglie n'a pas démissionné en 1944...

Un document inédit issu du nouveau fonds Borel de Saint-Affrique

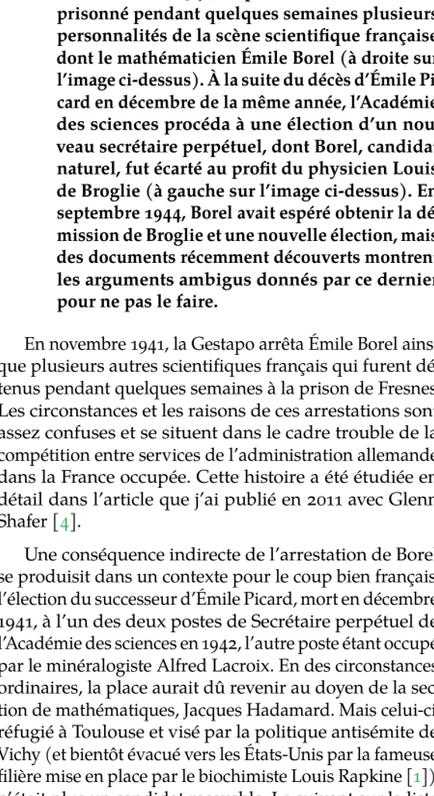
Écrit par **Laurent Mazliak**

Publié le 16 octobre 2023

doi : 10.60868/xeg1-eg09 — CC BY-NC-ND 4.0

— 15 min ≤ 30 min

HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES



En novembre 1941, la police allemande a emprisonné pendant quelques semaines plusieurs personnalités de la scène scientifique française dont le mathématicien Émile Borel (à droite sur l'image ci-dessus). À la suite du décès d'Émile Picard en décembre de la même année, l'Académie des sciences procéda à une élection d'un nouveau secrétaire perpétuel, dont Borel, candidat naturel, fut écarté au profit du physicien Louis de Broglie (à gauche sur l'image ci-dessus). En septembre 1944, Borel avait espéré obtenir la démission de Broglie et une nouvelle élection, mais des documents récemment découverts montrent les arguments ambigus donnés par ce dernier pour ne pas le faire.

En novembre 1941, la Gestapo arrêta Émile Borel ainsi que plusieurs autres scientifiques français qui furent détenus pendant quelques semaines à la prison de Fresnes. Les circonstances et les raisons de ces arrestations sont assez confuses et se situent dans le cadre trouble de la compétition entre services de l'administration allemande dans la France occupée. Cette histoire a été étudiée en détail dans l'article que j'ai publié en 2011 avec Glenn Shafer [4].

Une conséquence indirecte de l'arrestation de Borel se produisit dans un contexte pour le coup bien français, l'élection du successeur d'Émile Picard, mort en décembre 1941, à l'un des deux postes de Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences en 1942, l'autre poste étant occupé par le minéralogiste Alfred Lacroix. En des circonstances ordinaires, la place aurait dû revenir au doyen de la section de mathématiques, Jacques Hadamard. Mais celui-ci, réfugié à Toulouse et visé par la politique antisémite de Vichy (et bientôt évacué vers les États-Unis par la fameuse filière mise en place par le biochimiste Louis Rapkine [1]), n'était plus un candidat recevable. Le suivant sur la liste était Émile Borel. Or, comme nous l'exposons dans notre article, c'est le physicien Louis de Broglie qui est élu en février 1942 (figure 1), dans des conditions opaques qui forment avec la période des années troubles, selon la formule de Pierre Laborie. Des épisodes de la vie scientifique de cette sombre période ont fait l'objet d'un volume thématique de la revue *Philosophia Scientiae* en 2023 [2].

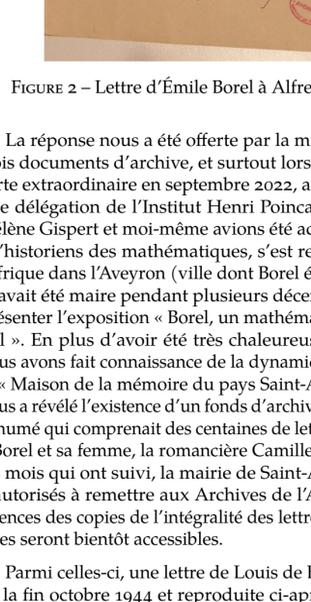


FIGURE 1 – L'élection de Louis de Broglie en 1942 au secrétariat perpétuel de l'Académie des sciences

Avec Glenn Shafer, nous avions exposé comment après la Libération de Paris (25 août 1944), Borel avait immédiatement tenté d'obtenir de Broglie sa démission pour occuper les fonctions de Secrétaire perpétuel. Une lettre en septembre de cette même année semblait indiquer que Borel, agissant notamment par l'intermédiaire du frère de Louis de Broglie, Maurice, lui aussi membre de l'Académie des sciences, était très confiant sur la conclusion prochaine de l'affaire (figure 2). Or, Louis de Broglie resta Secrétaire perpétuel et nous n'avions pas été en mesure de comprendre ce qui s'était passé.

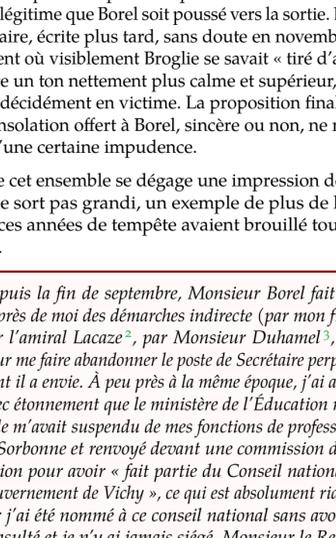


FIGURE 2 – Lettre d'Émile Borel à Alfred Lacroix

La réponse nous a été offerte par la mise au jour de trois documents d'archive, et surtout lors d'une découverte extraordinaire en septembre 2022, au moment où une délégation de l'Institut Henri Poincaré, à laquelle Hélène Gispert et moi-même avions été adjoints en tant qu'historiens des mathématiques, s'est rendue à Saint-Affrique dans l'Aveyron (ville dont Borel était originaire et avait été maire pendant plusieurs décennies) pour y présenter l'exposition « Borel, un mathématicien au pluriel ». En plus d'avoir été très chaleureusement reçus, nous avons fait connaissance de la dynamique équipe de la « Maison de la mémoire du pays Saint-Affricain » qui nous a révélé l'existence d'un fonds d'archives récemment exhumé qui comprenait des centaines de lettres adressées à Borel et sa femme, la romancière Camille Marbo. Dans les mois qui ont suivi, la mairie de Saint-Affrique nous a autorisés à remettre aux Archives de l'Académie des sciences des copies de l'intégralité des lettres de ce fonds. Elles seront bientôt accessibles.

Parmi celles-ci, une lettre de Louis de Broglie datant de la fin octobre 1944 et reproduite ci-après (figure 3). Broglie y expose pourquoi il a finalement décidé de ne pas démissionner du secrétariat. La lettre à Borel fait suite à une autre envoyée par Broglie à Lacroix la veille, et fut suivie par une circulaire envoyée par Broglie aux membres de l'Académie, que j'ai pu retrouver aux Archives de l'Académie des sciences. Ces deux documents sont également reproduits. On appréciera les arguments et la rhétorique employés par Broglie dans la lettre à Borel. La missive envoyée la veille à Lacroix laisse deviner un Louis de Broglie nerveux en ces premiers temps suivant la fin de l'occupation, où les commissions d'épuration étaient très actives, notamment dans l'Éducation nationale, et avaient donné l'impression de traiter les dossiers à l'emporte-pièce. Dans ce qu'il écrit à Lacroix, Broglie, d'accusé potentiel, se fait accusateur pour se peindre en blanche victime d'un complot où Borel aurait pu tremper.

Louis de Broglie, dont l'attitude louvoyante entre 1940 et 1944 n'était pas d'une clarté exemplaire¹ avait sans doute craint après l'interdiction provisoire d'exercer que le ministère lui avait signifié, que de plus gros ennuis le menacent en face desquels son statut d'académicien, et encore mieux de Secrétaire perpétuel, aurait pu être un rempart efficace. Évidemment, la mise en parallèle de sa situation personnelle avec celle de Borel pendant l'occupation, emprisonné brutalement à plus de soixante-dix ans et dont le témoignage de sa femme [3] montre combien il en avait été physiquement marqué, semble assez audacieuse. On remarquera de plus l'allusion que Broglie fait à sa propre jeunesse, argument ambigu dans lequel on peut comprendre qu'il lui semblait finalement assez légitime que Borel soit poussé vers la sortie. La lettre circulaire, écrite plus tard, sans doute en novembre, à un moment où visiblement Broglie se savait « tiré d'affaire », adopte un ton nettement plus calme et supérieur, où il se peint décidément en victime. La proposition finale de lot de consolation offert à Borel, sincère ou non, ne manque pas d'une certaine impudence.

De cet ensemble se dégage une impression dont Broglie ne sort pas grandi, un exemple de plus de la façon dont ces années de tempête avaient brouillé tous les repères.

Depuis la fin de septembre, indirecte (par mon frère¹, par l'amiral Lacaze², par Monsieur Duhamel³, etc.) pour me faire abandonner le poste de Secrétaire perpétuel dont il a envie. À peu près à la même époque, j'ai appris avec étonnement que le ministère de l'Éducation nationale m'avait suspendu de mes fonctions de professeur à la Sorbonne et renvoyé devant une commission d'épuration pour avoir « fait partie du Conseil national du gouvernement de Vichy », ce qui est absolument ridicule car j'ai été nommé à ce conseil national sans avoir été consulté et je n'y ai jamais siégé. Monsieur le Recteur Roussy⁴ s'est occupé de cette affaire et sans avoir eu à paraître dans la commission d'épuration, j'ai été mis hors de cause, mais jusqu'à présent je ne suis pas encore remis en fonction. Je pense que je le serai bientôt.

Les démarches de Monsieur Borel et la mesure de suspension prise contre moi par le ministère ont été tellement simultanées que je me suis demandé si Monsieur Borel (ou ses amis) n'avaient pas fait prendre cette mesure pour chercher à m'intimider et à me faire démissionner du secrétariat perpétuel mais je n'en ai aucune preuve.

Il est certain que le secrétariat perpétuel est pour moi une charge très lourde, à cause de mes travaux scientifiques, de mes nombreux élèves, etc. Mon élection à l'Académie française qui a eu lieu le 12 octobre, à l'unanimité, va encore augmenter le nombre de mes occupations et cela m'éffraie un peu aussi. Au début des démarches de Monsieur Borel, j'étais assez porté à envisager ma démission de secrétaire perpétuel et mon frère m'a encouragé en ce sens. J'ai donc dit à Monsieur Borel (qui me poursuivait de ses sollicitations) que je démissionnerai probablement vers la fin de l'année.

Mais à la réflexion, je me demande si je ne ferais pas mieux de ne pas démissionner. D'abord, si je démissionne dans l'atmosphère de suspicion qui est créée par les mesures d'épuration du nouveau gouvernement, et après la mesure de suspension tout à fait injuste prise contre moi (même si elle est annulée) j'aurais peut-être l'air d'avoir de caractère en cédant à une pression. Puis, au point de vue des intérêts de l'Académie, ne vaudrait-il pas mieux que je continue mes fonctions plutôt que de les céder à Monsieur Borel qui est déjà âgé et vient d'être très malade?

Je ne sais pas encore à quoi me décider et comme je sais que vous m'avez toujours bien conseillé, je voudrais vous demander votre avis.

- Maurice de Broglie (1875-1960), physicien spécialiste des rayons X, a été élu à l'Académie des sciences en 1924 et à l'Académie française en 1934.
- Lucien Lacaze (1860-1955), marin qui joua un rôle important dans la rénovation de la marine de guerre pendant la Première Guerre mondiale (il fut d'ailleurs ministre de la Marine de 1915 à 1917). Il fut élu membre de différentes académies dans les années 1920 et 1930.
- Entre-Deux-Guerres, écrivain français très célèbre dans l'Occupation l'avait fait élire comme Secrétaire perpétuel de l'Académie française en 1944.
- Gustave Roussy (1874-1948), médecin neurologue suisse (naturalisé français), fut nommé en 1937 recteur de l'Académie de Paris. Pendant l'Occupation il dut affronter une situation très tendue par l'hostilité marquée des tenants les plus fervents de la collaboration et finit par être remplacé. Roussy est évoqué à de multiples reprises dans notre article [4] déjà mentionné avec Glenn Shafer sur l'arrestation de Borel.

Louis de Broglie à Alfred Lacroix, 27 octobre 1944

Mon cher Confrère,

Depuis quinze jours, j'ai mûrement réfléchi à la question qui vous préoccupe, et j'ai vu à ce sujet M. Lacroix à qui, naturellement, je tenais à en avoir parlé, avant de prendre aucune décision définitive. À la suite de ces réflexions et entretiens, je suis maintenant entièrement décidé à ne pas donner ma démission de Secrétaire perpétuel.

La principale raison de cette décision, c'est la situation où m'a mis la mesure de suspension prise contre moi par le ministère de l'Éducation nationale. Cette mesure, qui à ma connaissance n'a pas encore été rapportée, a été connue de beaucoup de gens, même dans des milieux très éloignés des milieux universitaires. Elle a eu pour moi des conséquences pénibles. Ainsi j'ai été obligé d'avertir mes élèves que je ne pourrai peut-être pas commencer mon cours au début de novembre comme j'avais l'habitude de faire au cours des années depuis 17 ans, parce que je me trouverai sans doute dans l'impossibilité de le faire. J'ai dû aussi dire à un jeune étudiant belge qui me demandait de lui faire soutenir sa thèse de doctorat la semaine prochaine que je ne pouvais pas la faire étant suspendu de mes fonctions. Tout cela était pour moi, vous le pensez bien, fort pénible étant donné la situation scientifique que j'occupe. Dans ces conditions, il m'est impossible d'ici longtemps de songer à donner ma démission de Secrétaire perpétuel car si je donnais cette démission, ce geste pourrait être interprété comme l'aveu de quelque culpabilité pendant la période d'occupation et vous le comprenez, je ne veux à aucun prix que personne puisse penser une chose pareille.

D'autres raisons s'ajoutent à celle-là. Il y a près de trois ans, j'ai assumé les fonctions de Secrétaire perpétuel et je les ai remplies depuis avec, je le crois, tout le zèle, et le dévouement dont je suis capable. Assurément, ces fonctions me paraissent assez lourdes, étant donné l'ensemble de mes obligations et de mes travaux. Elles comportent notamment des préoccupations de représentation et d'administration pour lesquelles je n'ai qu'un goût très modéré. C'est la raison qui m'avait d'abord, au début de vos sollicitations, fait envisager avec sympathie l'idée d'une démission mais j'ai compris depuis qu'étant encore assez jeune et ayant peut-être de ce fait devant moi le temps de travailler encore longtemps en vue des intérêts de l'Académie, mon devoir était de continuer à la servir puisqu'elle m'avait fait l'honneur de solliciter mes services. M. Lacroix partage entièrement ma manière de voir. Je ne puis d'ailleurs faire attendre davantage la section de mécanique et lui faire ajourner plus longtemps l'élection du successeur de M. Jouguet¹. Comme de toute façon je suis dans l'impossibilité de démissionner en ce moment pour la raison que j'ai précisée plus haut, je dois lui rendre sa liberté².

Je sais, mon cher Confrère, que ma décision vous chagriner et j'en suis, croyez-le bien, très peiné, d'autant plus peiné que je n'ai pas oublié combien vous avez été bienveillant à mon égard dans diverses occasions. Je vous ai déjà souvent et bien sincèrement exprimé ma reconnaissance à cet égard. Sans doute les événements de 1942 ont été pénibles pour vous, mais vous devez tenir compte de ce que les événements actuels me concernant sont également pénibles pour moi. Vous ne pouvez du reste pas exiger de moi que je brise une partie de ma carrière et que je trahisse la confiance qu'un grand nombre de nos Confrères de l'Académie m'ont témoignée en abandonnant brusquement mes fonctions pour vous les céder.

Je désire très ardemment conserver avec vous les relations les plus amicales. Je serai toujours prêt à faire tout ce que j'estimerai possible de faire pour vous être agréable.

Veillez agréer, mon cher Confrère, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

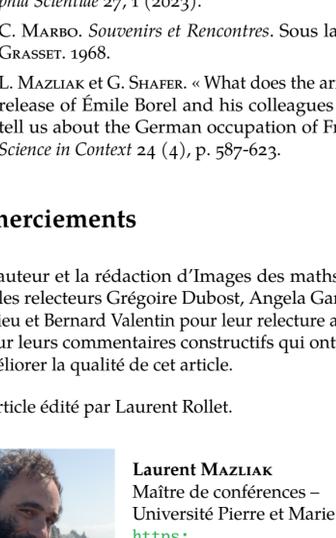


FIGURE 3 – Lettre de Louis de Broglie à Émile Borel, 28 octobre 1944

1. Émile Jouguet (1871-1943) est un ingénieur et universitaire français, connu principalement pour ses travaux de thermodynamique et d'hydrodynamique, appliqués aux moteurs thermiques et aux explosifs, et à la propagation des ondes de choc, qu'il avait commencé à étudier à Bordeaux dans les années 1890 sous la supervision de Pierre Duhem et Jacques Hadamard. Il avait été élu dans la section de Mécanique de l'Académie des sciences en 1930.

2. La proposition d'élection d'un académicien devant être communiquée au ministre par les Secrétaires perpétuels, l'élection du successeur de Jouguet ne pouvait avoir lieu tant que la question du secrétariat n'était pas éclaircie. Louis de Broglie utilise donc ici un argument de continuité du service.

Louis de Broglie à Émile Borel, 28 octobre 1944

Note au sujet de la lettre envoyée par Monsieur Borel, aux membres de l'Académie.

Ayant pris connaissance de la lettre envoyée par Monsieur Borel aux membres de l'Académie, il me semble que les deux questions me concernant sont maintenant réglées. La mesure de suspension prise contre moi par le Ministère de l'Éducation nationale vient d'être rapportée, et je commence mon cours à la fin de la semaine. Ce qui malheureusement n'efface pas complètement l'impression fâcheuse provoquée par cette mesure dans différents milieux. Si certains membres de l'Académie viennent m'exprimer leur sympathie à ce sujet, j'en serais très touché mais l'Académie en tant que corps n'a pas à s'occuper de cette question purement universitaire qui n'est pas de sa compétence.

Quant à la question du secrétariat perpétuel, elle me paraît également réglée. Après avoir un instant envisagé l'idée d'une démission, j'ai maintenant décidé de conserver mon poste pour des raisons que j'ai exposées par lettre à M. Borel. Il ressort de la lettre de M. Borel à ses confrères qu'il accepte cette décision pour des raisons dont il fait l'exposé. Il n'y a donc plus de questions de secrétariat perpétuel. Tout est donc réglé, mais il n'en reste pas moins vrai que M. Borel peut légitimement garder quelques souvenirs amers des événements de 1941-42. Je suggère que l'Académie pourrait lui donner une autre marque d'estime et de sympathie en lui décrétant prochainement un des grands prix dont elle dispose par exemple le prix Leconte de 200 000 francs, qui sera attribué en 1945¹. Je suis tout disposé à appuyer cette proposition et même à en prendre l'initiative.

2. Lettre non datée mais datant probablement de novembre 1944.

1. Cette initiative douteuse n'a visiblement pas été suivie d'effet. Le prix en question ne semble de toute façon pas avoir été attribué en 1945.

2 - circulaire de Louis de Broglie aux membres de l'Académie

Références

- [1] D. DOSSO. « Le plan de sauvetage des scientifiques français. New York, 1940-1942 ». *Revue de synthèse* 127 (2006), p. 429-451.
- [2] C. ECKES, N. BRISSET, C. FELLAG ARIQUET et R. FÈVRE. « La "parenthèse Vichy" ? Trajectoires d'universitaires et reconfigurations disciplinaires sous l'Occupation et durant l'immédiat après-guerre ». *Philosophia Scientiae* 27, 1 (2023).
- [3] C. MARBO. *Souvenirs et Rencontres*. Sous la dir. de GRASSET. 1968.
- [4] L. MAZLIAK et G. SHAFER. « What does the arrest and release of Émile Borel and his colleagues in 1941 tell us about the German occupation of France? » *Science in Context* 24 (4), p. 587-623.

Remerciements

L'auteur et la rédaction d'Images des maths remercient les relecteurs Grégoire Dubost, Angela Gammella-Mathieu et Bernard Valentin pour leur relecture attentive et pour leurs commentaires constructifs qui ont permis d'améliorer la qualité de cet article.

Article édité par Laurent Rollet.

Laurent MAZLIAK
Maître de conférences –
Université Pierre et Marie Curie
<https://perso.lpsm.paris/~mazliak/enseignement.html>

Crédits

Frontispice : Louis de Broglie (1892-1987) et Émile Borel (1871-1956) – Wikipédia.
Figure 1 : Comptes rendus de l'Académie des sciences.
Figure 2 : Dossier Lacroix, Archives de l'Académie des sciences de Paris.
Figure 3 : Maison de la Mémoire du Pays Saint-Affricain.

1. On pourra voir quelques allusions à ce sujet dans l'article de C. Eckes et L. Mazliak dans le volume de *Philosophia Scientiae* précédemment mentionné [2].